

BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET		Date : .....1/06/24.....	
INTITULE DE L'ACTION : Vivre ensemble, partage et citoyenneté			
DEPENSES (*)		RECETTES	
Location(s) (1)		Autofinancement	
Location Centre Social	100		
Frais de transport (2)		Participation des personnes (4)	
Déplacement des bénévoles	40	Entrée gratuite	0
Boissons et alimentation			
Épicerie	207,39		
Boissons non alcoolisées	277,70		
Achat de fournitures (3) (à détailler)		Autres financements (à préciser)	
		Location Centre Social	100
Assurance			
Responsabilité civile	151,16		
Tracts, affiches			
Impression des affiches	80		
Taxes (SACEM)		Aide demandée au PIC	1500
Divers			
Animations	743,75		
Prime inflation	20	Prime inflation	20
Personnel bénévole		Personnel bénévole	
4 bénévoles *20h * 11.27€	901,60	4 bénévoles *20h * 11.27€	901,60
<b>SOUS TOTAL DES DEPENSES ENGAGEES</b>	<b>2521,60</b>		
Financement d'un autre projet (5)			
<b>TOTAL</b>	<b>2521,60</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2521,60</b>

(\*) Les dépenses doivent être justifiées par des devis

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.